



**INSCRIPTION AUX ACCUEILS DE LOISIRS**  
**Vacances du 08 avril au 19 avril 2024**  
**A retourner au plus tard le 22 mars 2024. \***

Pour inscrire votre enfant en accueils de loisirs, deux possibilités vous sont offertes :

- **Par internet sur le portail famille ([www.monlhay.fr](http://www.monlhay.fr)), modifiable jusqu'à 20 jours à l'avance**
- **Par la fiche d'inscription ci-dessous à retourner en mairie à la Direction des Guichets Uniques : [guichets.uniques@ville-lhay94.fr](mailto:guichets.uniques@ville-lhay94.fr); - Tél : 01 46 15 33 33**

Je soussigné(e) :

Nom et prénom du responsable de l'enfant :	/	N° tél : ____ / ____ / ____ / ____
Adresse :	Rue : Code Postal :	Ville : Courriel :

Agissant en tant que responsable légal de :

Nom et prénom de l'enfant :	/	Date naissance : ____ / ____ / ____
Ecole :		

**J'inscris mon enfant aux Accueils de Loisirs suivants (en cochant les jours où l'enfant sera présent) :**

Journée de vacances (avec déjeuner)	Avril 2024									
	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
	08	09	10	11	12	15	16	17	18	19

**A noter :** Le lieu de l'Accueil de Loisirs est nécessairement celui du groupe scolaire fréquenté par l'enfant. En période de vacances scolaires, les ouvertures des Accueils de loisirs sont organisées en fonction des effectifs ; **des regroupements sont donc possibles.**

\* **Rappel des modalités applicables pour ces inscriptions conformément aux règlements applicables depuis le 2 septembre 2021 :**

**1° L'inscription préalable est obligatoire faute de quoi l'enfant ne pourra pas être accueilli.**

Vous avez la possibilité de modifier vos réservations sur le portail famille [www.monlhay.fr](http://www.monlhay.fr) ou auprès des Guichets Uniques jusqu'à 20 jours avant le début des vacances.

**L'enfant peut être accueilli de 7h30 à 18h30 (facturation repas + journée d'accueil), avec une arrivée possible entre 7 h30 et 9h00 et un départ possible à partir de 17h00, l'enfant doit être accompagné par un adulte.**

**2° En cas d'absence de réservation, votre enfant ne pourra pas être pris en charge.**

**3° Toute journée réservée est due, sauf présentation d'un justificatif sous un délai de 48 h.**

Le .....

Signature du responsable légal : .....

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier par la Commune de L'Hay-les-Roses, 41 rue Jean Jaurès, 94240 L'HAY-LES-ROSES par l'intermédiaire de son représentant : M. le Maire. Un délégué à la protection des données personnelles est désigné pour cette structure : Mme Lauranne COSSON, Hôtel de Ville, 41 rue Jean Jaurès, 94240 L'HAY-LES-ROSES. La finalité du traitement est la gestion des inscriptions (périscolaire, scolaire, restauration, accueils de loisirs, école de musique, de sport) et l'établissement des factures liées aux activités payantes. Les bases légales du traitement sont une obligation légale issue du code de l'éducation et une mission d'intérêt public. Les destinataires des données sont en interne : direction des affaires scolaires et périscolaires, des finances, des structures d'accueil, du CCAS, des Guichets uniques (suivi des demandes) et adjoints municipaux en charge de l'enfance, en externe : Trésor Public, inspection académique, prestataire extérieur (accès restreint) et CAF. Ces données seront conservées le temps de la scolarisation de l'enfant. Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et d'un droit de rectification et d'effacement en contactant : le service des guichets uniques. Vous pouvez également saisir la CNIL pour une réclamation.

**Mairie de L'Hay-les-Roses**

Département du Val-de-Marne